



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DES PÊCHES

## Trente-quatrième session

1-5 février 2021

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Résumé

Le présent document fournit des informations de fond sur l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Comité des pêches.

## 1. Ouverture de la session

- Le Président ouvrira la session. Il informera les délégués des droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres pour chaque point de l'ordre du jour (*COFI/2020/Inf.18*).
- Après les observations liminaires et un rapport administratif présenté par le Président sur la consultation tenue par le Bureau entre les sessions, le Directeur général de la FAO – ou son représentant – inaugurera la session (*COFI/2020/Inf.3*).

## 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

Questions de procédure (*COFI/2020/1*, *COFI/2020/Inf.4*, *COFI/2020/Inf.19*). Les autres questions à examiner au point 17 de l'ordre du jour – Questions diverses – doivent être proposées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

## 3. Désignation des membres du Comité de rédaction

Questions de procédure.

## 4. Situation, tendances, nouveaux enjeux et mesures innovantes, pour une pêche et une aquaculture responsables et durables: reconstruire en mieux

- Ce point de l'ordre du jour vise à combiner la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code et des instruments connexes, afin d'apporter une réponse innovante aux enjeux qui se font jour dans ces secteurs.
- Le document *COFI/2020/2* résume la situation, les tendances et les nouveaux enjeux de la pêche et de l'aquaculture au niveau mondial tels qu'ils ressortent du rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020*.
- Le document *COFI/2020/2.2* reprend les résultats du *Colloque international sur la gestion durable des pêches: renforcer les liens entre science et politiques*. Un compte rendu de ce colloque international est disponible dans le document *COFI/2020/SBD.17*.
- Le document *COFI/2020/2.1* récapitule les analyses des progrès que les Membres de la FAO, les organes régionaux des pêches (ORP) et les organisations non gouvernementales (ONG) ont accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, publié par la FAO en 1995, et de ses instruments connexes, et ce depuis la publication du dernier rapport à l'intention du Comité des pêches de la FAO en 2018. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Code, une analyse des tendances qui se dégagent de la mise en œuvre des six composantes essentielles du Code a également été entreprise, sur la base de l'ensemble des rapports intérimaires présentés au Comité des pêches au fil des années.
- L'analyse détaillée des résultats du questionnaire relatif au Code et l'analyse statistique régionale des réponses à ce questionnaire sont présentées dans les documents d'information *COFI/2020/Inf.7* et *COFI/2020/SBD.4*, respectivement.
- Le document *COFI/2020/Inf.3.1* présente l'initiative Main dans la main de la FAO.
- Le document *COFI/2020/Inf.3.2* fait la synthèse des effets de la pandémie de covid-19 sur la pêche et l'aquaculture.

### Manifestation spéciale de haut niveau célébrant le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Code de conduite pour une pêche responsable

- Le document *COFI/2020/2.3*, consacré à la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches, sera présenté, après une large consultation des Membres.

- Les déclarations des chefs de délégation sont attendues dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité est invité à :

- approuver la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches;
- formuler des avis sur les possibilités futures d'appui et de financement extrabudgétaire des recommandations formulées dans la Déclaration du Comité des pêches, y compris l'initiative Main dans la main (*COFI/2020/Inf.3.1*).

#### **5. Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa dixième session (Trondheim [Norvège], 23-27 août 2019)**

- Un aperçu des questions examinées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa dixième session et des principales recommandations formulées par celui-ci sont présentés dans le document *COFI/2020/3*. Le rapport de cette session est disponible dans les documents d'information, sous la cote *COFI/2020/Inf.9*.
- Ce point de l'ordre du jour comprend également les ressources génétiques aquatiques et les questions connexes (*COFI/2020/Inf.9.1*), le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture (*COFI/2020/Inf.9.2*) et la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2020 (*voir l'annexe 3 du document COFI/2020/3*).

#### **6. Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa dix-septième session (Vigo [Espagne], 25-29 novembre 2019)**

- Le document correspondant (*COFI/2020/4*) donne une vue d'ensemble des questions examinées lors de la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson (COFI/FT/XVII) et récapitule les principales recommandations de celui-ci. Le rapport de cette session est disponible dans les documents d'information, sous la cote *COFI/2020/Inf.10*.
- Ce point de l'ordre du jour comprend également l'information sur les subventions à la pêche dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

#### **7. Contributions de la pêche et de l'aquaculture à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

- Ce point de l'ordre du jour se concentre sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), notamment l'objectif de développement durable (ODD) 14 et les indicateurs associés, placés sous la responsabilité de la FAO. Le document afférent à ce point de l'ordre du jour porte la cote *COFI/2020/5*.
- Le projet de Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition (*COFI/2020/Inf.11.1*) et un examen à mi-parcours de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (*COFI/2020/Inf.11.2*) font également partie de ce point de l'ordre du jour.

## 8. Soutien à la petite pêche et à la pêche artisanale

- Le document correspondant (*COFI/2020/6*) fait le point sur les réalisations de la FAO à l'appui de la gouvernance et du développement de la petite pêche et de la pêche artisanale, marines et continentales, et sur les progrès découlant du Programme-cadre pour la promotion et l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.
- Le document souligne une fois encore la contribution de la petite pêche et de la pêche artisanale à la transformation des systèmes alimentaires dans le contexte du Programme 2030, ainsi que les initiatives innovantes prises pour améliorer les capacités techniques nécessaires à la collecte et à l'analyse des données relatives à la pêche artisanale.
- Enfin, il présente les préparatifs en vue de l'année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, en 2022.
- Les documents d'information correspondants sont publiés sous la cote *COFI/2020/Inf.12*, *COFI/2020/Inf.12.1* et *COFI/2020/Inf.12.2*. Le document *COFI/2020/SBD.20* est également disponible.

## 9. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)

- Le document correspondant (*COFI/2020/7*) reprend les contributions de la FAO à la concrétisation des cibles 14.4 et 14.6 de l'ODD 14 du Programme 2030 des Nations Unies, qui visent, respectivement, à mettre un terme à la pêche INDNR et à supprimer les subventions qui contribuent à cette pêche, d'ici à 2020.
- Le document donne une vue d'ensemble des progrès réalisés dans différents domaines:
  - i) respect et mise en œuvre de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2009);
  - ii) résultats de la deuxième réunion des Parties à cet accord;
  - iii) activités liées au programme mondial de la FAO tendant à soutenir la mise en œuvre de cet accord et des instruments internationaux connexes;
  - iv) élaboration et mise en œuvre du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires de ravitaillement;
  - v) élaboration de directives techniques sur les méthodes et les indicateurs d'estimation de l'ampleur et de l'impact de la pêche INDNR; et
  - vi) négociations sur l'interdiction des subventions qui contribuent à cette pêche.
- Les résultats de l'étude mondiale approfondie sur le transbordement ainsi que les réalisations et recommandations du Groupe de travail FAO/OIT/OMI sont présentés, de même que le rôle des organisations régionales de gestion des pêches dans la lutte contre la pêche INDNR. Enfin, l'état d'avancement de la mise en œuvre des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises et les réalisations connexes de la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson sont examinés. Les documents d'information correspondants (*COFI/2020/Inf.13*, *COFI/2020/SBD.5*, *COFI/2020/SBD.9*, *COFI/2020/SBD.10*, *COFI/2020/SBD.11*, *COFI/2020/SBD.12* et *COFI/2020/SBD.21*) sont disponibles.
- Les activités relatives à la Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée feront également l'objet d'un compte rendu.

## 10. Évolution des processus mondiaux et régionaux relatifs à la pêche et à l'aquaculture

- Le document *COFI/2020/8* fournit un aperçu de quelques-uns des principaux processus de portée mondiale et régionale en matière de gouvernance de la pêche et de l'aquaculture qui sont mis en œuvre avec le concours et l'appui de la FAO. Il décrit le rôle que joue la FAO en tant qu'acteur clé et en sa qualité d'organisme spécialisé des Nations Unies s'occupant des questions ayant trait à la pêche et à l'aquaculture.

- Le document met l'accent sur l'importance d'un niveau adéquat de coordination entre les organisations concernées pour atteindre les cibles définies par le Programme 2030 et décrit les processus de collaboration de la FAO; il examine en outre comment ces activités servent l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales, essentielles pour parvenir à un développement durable. Le document d'information correspondant est publié sous la cote *COFI/2020/Inf.14*.
- Ce point de l'ordre du jour comprend la sécurité en mer et le travail décent dans la pêche et l'aquaculture (document d'information *COFI/2020/Inf.14.1*).
- Un document d'information sur le cadre juridique d'une pêche et d'une aquaculture durables (*COFI/2020/Inf.14.2*) est également disponible.

## **11. Prise en compte du changement climatique et autres questions d'ordre environnemental dans la pêche et l'aquaculture**

- Le document *COFI/2020/9* donne une vue d'ensemble des travaux menés par la FAO sur le changement climatique, dans ses liens avec la pêche et l'aquaculture, et sur d'autres questions d'ordre environnemental, notamment les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, les déchets marins, le bruit anthropique en milieu marin et la prolifération d'algues nuisibles. Le document rend compte des activités normatives menées en réponse aux recommandations du Comité préconisant de traiter ces questions par un soutien direct des Membres dans le cadre de projets de terrain et par différents moyens permettant de participer aux processus mondiaux en la matière.
- La Décennie d'action pour atteindre les ODD et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes sont également abordées sous ce point de l'ordre du jour.
- Les documents d'information correspondants sont publiés sous la cote *COFI/2020/Inf.15.2* et *COFI/2020/Inf.15.4*. Les documents *COFI/2020/SBD.6*, *COFI/2020/SBD.7*, *COFI/2020/SBD.8*, *COFI/2020/SBD.13*, *COFI/2020/SBD.14*, *COFI/2020/SBD.15*, *COFI/2020/SBD.16* et *COFI/2020/SBD.23* sont également disponibles.

### **11.1. Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**

- Ce point de l'ordre du jour est consacré à tous les domaines liés à la biodiversité, notamment les aires marines protégées et les autres mesures efficaces de conservation par zone, les prises accessoires et les rejets (y compris de mammifères marins) et les ressources génétiques aquatiques, dans le contexte de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- Le projet de plan d'action 2021-2023 associé à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture figure en annexe au document *COFI/2020/9.1*.
- Le document afférent à ce point de l'ordre du jour porte la cote *COFI/2020/9.1*. Le document d'information correspondant est publié sous la cote *COFI/2020/Inf.15.3*. Les documents *COFI/2020/SBD.18* et *COFI/2020/SBD.19* sont également disponibles.

## **12. Approfondissement des discussions du Comité des pêches sur la gestion des pêches: proposition de création d'un Sous-comité de la gestion des pêches**

- Ce point de l'ordre du jour donne le résultat de la consultation intersessions menée conjointement sur ce sujet par le Bureau et le Secrétariat du Comité des pêches et propose de poursuivre le processus de consultation à propos des options possibles de création d'un

sous-comité, y compris l'examen du processus actuel du Comité des pêches, de façon plus transparente et avec une participation plus large, en vue de la trente-cinquième session du Comité, en 2022. Le document correspondant (*COFI/2020/10*) et les procès-verbaux de réunion du groupe spécial conjoint (*COFI/2020/SBD.1*, *COFI/2020/SBD.2*, *COFI/2020/SBD.3* et *COFI/2020/SBD.22*) sont disponibles.

### **13. Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation**

- Le document *COFI/2020/11* donne une vue d'ensemble des réalisations de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et ouvre une perspective sur les activités de l'Organisation dans ce secteur pour 2020-2021, dans le contexte du Cadre stratégique.
- Ce point de l'ordre du jour comporte les volets suivants:
  - priorités du Programme de travail et du Plan à moyen terme, y compris l'incidence des ODD sur le programme du Département des pêches et de l'aquaculture;
  - thème biennal – Promouvoir une alimentation saine et prévenir la malnutrition sous toutes ses formes – adopté par la Conférence à sa quarante et unième session, en particulier dans une perspective programmatique;
  - Initiative Main dans la main (*COFI/2020/Inf.3.1*);
  - Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021);
  - impact de la pandémie de covid-19 sur la pêche et l'aquaculture (*COFI/2020/Inf.3.2*);
  - renforcement des capacités, dont la coordination entre les donateurs.
- Les documents d'information *COFI/2020/Inf.5* et *COFI/2020/Inf.6* reprennent, respectivement, la suite donnée aux décisions prises et aux recommandations formulées par le Comité des pêches à sa trente-troisième session, et le rapport de cette trente-troisième session.
- Examen des possibilités d'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le Cadre stratégique de la FAO.

#### **13.1 Mandat de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques**

- Le document afférent à ce point de l'ordre du jour porte la cote *COFI/2020/Inf.3.3*.

### **14. Programme de travail pluriannuel du Comité**

- Le document *COFI/2020/12* présente un rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel 2018-2021 et un projet de programme de travail pluriannuel pour 2020-2023.
- Ce point de l'ordre du jour couvre également la collaboration avec d'autres comités techniques.

### **15. Élection du président et des vice-présidents de la trente-cinquième session du Comité des pêches**

- Le Comité est invité à élire les membres de son Bureau pour la trente-cinquième session, conformément à l'article I, paragraphe 1, de son Règlement intérieur.

**16. Date et lieu de la prochaine session**

- Le Comité est invité à arrêter la date et le lieu de sa trente-cinquième session.

**17. Questions diverses****17.1 Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches: *pour information***

- Le document *COFI/2020/Inf.16* a pour objet d'informer le Comité de l'évolution des débats menés au sein d'autres instances de la FAO et intéressant le Comité. Il porte sur les décisions et recommandations d'autres organes directeurs de la FAO, comme la Conférence, le Conseil, les conférences régionales et d'autres comités techniques.

**18. Adoption du rapport**

Questions de procédure.